



**COMMUNIQUÉ**

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

---

## **Arrestation de deux présumés fraudeurs**

---

Rosemère, le 10 janvier 2012 – Grâce à la vigilance du personnel d'un restaurant de Sainte-Thérèse, les policiers de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville ont procédé à l'arrestation de deux hommes en flagrant délit de fraude, mardi matin, le 10 janvier 2012.

En effet, vers 11 heures, un employé d'un restaurant de cette ville a remarqué l'arrivée de deux hommes d'aspect louche qui se sont assis au bar; il les suspectait de vouloir commettre une fraude par clonage de carte de débit.

*« Le clonage de carte de débit implique la copie non autorisée des données électroniques stockées sur la bande magnétique d'une carte de débit. De l'équipement dissimulé, comme une caméra miniature et un dispositif de lecture de carte, est installé pour obtenir le NIP (numéro d'identification personnel) et les données de la carte. Les données ainsi volées sont ensuite codées sur une carte contrefaite, qui sert à retirer des fonds à votre insu »* explique le sergent Martin Charron de la Régie de police.

Les policiers ont été en mesure de procéder à l'arrestation des suspects sur place et de remiser le véhicule relié aux suspects, afin d'y effectuer une perquisition. L'enquête est en cours.

Comment vous protéger :

- ✓ Avec la main ou le corps, cachez la saisie de votre NIP pour chaque transaction effectuée à un guichet automatique ou un terminal d'un commerce, et vérifiez régulièrement vos relevés bancaires afin de déceler toute transaction inhabituelle;
- ✓ Si vous constatez que vous avez probablement été victime de fraude, communiquez immédiatement avec votre institution financière. Le Code de pratique canadien des services des cartes de débit protège de toute perte financière les victimes reconnues de fraude par carte de débit.

— 30 —

Source : Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville  
Informations : Martin Charron  
450 435-2421, poste 3501